

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 mars à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Martine Mazilly, Maire de SAULIEU.

Etaient présents : Martine Mazilly, Maire,  
Hervé Louis, Marie-Claude Overney, Jean-Paul Thiveyrat, Elodie Mazilly, Jérôme Viguié : adjoints  
Adeline Masson, Olivier Thiebaut, Gérard Besancenet, Christian Lambert, Pierre Loison, Ophélie Gauthier, Vincent Garnier, Emmanuelle Rose, Sandrine Devry, Pierre Loison : conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir : Alice Detalminil à Élodie Mazilly, Eric Rousseau à Jean-Paul Thiveyrat, Myriam Robinet à Jérôme Viguié, Marie-Claire Genotte à Marie-Claude Overney (vote à partir du point n°6),

Était absente : Ophélie Gauthier

Olivier Thiebaut a été élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19heures 09

### **01 Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **02 Décision du Maire**

Le conseil municipal est informé de la décision du Maire n°1-2023 :

ARTICLE unique : décide de vendre les tables en bois de la salle Jean Bertin au tarif suivant :

- 18 tables à 30 euros l'unité et 2 tables à réparer à 20 euros l'unité.

### **03 Vote des taux de la fiscalité 2023**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les taux de la fiscalité 2023 compte tenu du montant nécessaire à l'équilibre du budget 2023.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité :**

- **Fixe** le taux des contributions directes locales comme suit :

Intitulé		Taux 2021	Taux 2023
Taxe sur le foncier bâti	TFPB	42.08 %	42.08 %
Taxe sur le foncier non bâti	TFNB	41.87 %	41.87 %
Taxe d'habitation résidence secondaire			15,85 %

### **04 Approbation des comptes de gestion 2022**

Le conseil est appelé à se prononcer sur les comptes de gestion 2021 du receveur municipal qui se soldent par les mêmes excédents ou déficits que ceux des comptes administratifs 2021.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes des gestion du budget principal et du budget annexe Eau et Assainissement, dressés par le receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021 du budget principal, du budget annexe Eau et Assainissement et du budget annexe Lotissement Saint Félix ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation ni réserve de sa part,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité :**

**Approuve** les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2022 du budget principal, du budget annexe Eau et Assainissement et du budget annexe Lotissement St Félix.

### **05 Approbation des comptes administratifs 2022 budget principal et budgets annexes**

Après s'être fait représenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Madame Martine MAZILLY, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022 les finances de la commune de SAULIEU poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget de 2022, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2022</b>	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Opérations réelles (A)</b>	
	<b>2 734 078.01</b>
CHAP 011 - Charges à caractère général	851 074.63
CHAP 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 508 412.96
CHAP 014 - Atténuations de produits	105 962.22
CHAP 65 - Autres charges de gestion courante	240 525.08
CHAP 66 - Charges financières	28 103.13
CHAP 67 - Charges exceptionnelles	0.00
<b>Opérations d'ordre (B)</b>	
	<b>28 201.28</b>
CHAP 042 - Opération d'ordre (cessions, amortissement)	28 201.28
<b>DEPENSES NETTES (A+B)</b>	
<b>2 762 279.29</b>	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Opérations réelles (A)</b>	
	<b>3 193 676.49</b>
CHAP 013 - Atténuations de charges	37 622.41
CHAP 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	193 798.22
CHAP 73 - Impôts et taxes	1 975 297.72
CHAP 74 - Dotations, subventions et participations	937 724.43
CHAP 75 - Autres produits de gestion courante	45 647.29
CHAP 76 - Produits financiers	24.88
CHAP 77 - Produits exceptionnels	3 561.54
<b>Opérations d'ordre (B)</b>	
	<b>350 090.75</b>
CHAP 042 - Opérations d'ordre (cessions et amortissements travaux)	121 932.33
002 - Excédent de fonctionnement reporté de 2021	228 158.42
<b>RECETTES NETTES (A+B)</b>	
<b>3 543 767.24</b>	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Opérations réelles (A)</b>	
	<b>1 299 073.48</b>
CHAP 20 - Immobilisations incorporelles (logiciels, concessions)	12 928.00
CHAP 204 - Subventions d'équipement versées	17 159.10
CHAP 21 - Travaux d'équipement, immobilisations corporelles	1 068 104.01
CHAP 16 - Emprunts et dettes assimilées	200 882.37
<b>Opérations d'ordre (B)</b>	
	<b>742 116.83</b>
CHAP 040 - Opération d'ordre entre sections (cessions, amortissements)	121 932.33
001 - Solde d'exécution reporté	620 184.50
<b>DEPENSES NETTES (A+B)</b>	
<b>2 041 190.31</b>	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Opérations réelles (A)</b>	
	<b>1 577 007.83</b>
CHAP 10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) FCTVA - TLE	85 670.56
CHAP 13 - Subventions d'investissement	151 738.77
CHAP 16 - Emprunts et dettes assimilées (sauf 165)	590 000.00
CHAP 165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	748 598.50
<b>Opérations d'ordre (B)</b>	
	<b>28 201.28</b>
CHAP 040 - Opérations d'ordre (amortissements subventions immobilisations)	28 201.28
<b>RECETTES NETTES (A+B)</b>	
<b>1 605 209.11</b>	
Total des recettes de fonctionnement	3 543 767.24
Total des dépenses de fonctionnement	2 762 279.29
Résultat de fonctionnement	781 487.95
Total des recettes d'investissement	1 605 209.11
Total des dépenses d'investissement	2 041 190.31
Résultat d'investissement	435 981.20
Total des recettes toutes sections	5 148 976.35
Total des dépenses toutes sections	4 803 469.60
Résultat de clôture de l'exercice	345 506.75
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE EAU ASSAINISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Opérations réelles (A)</b>	
	<b>122 346.63</b>
CHAP 011 - Charges à caractère général	115 771.17
CHAP 65 - Autres charges de gestion courante	407.58
CHAP 67 - Charges exceptionnelles	6 167.88
022 - Dépenses imprévues	0.00
<b>Opérations d'ordre (B)</b>	
	<b>91 263.52</b>
CHAP 042 - Opération d'ordre entre section (amortissement subventions)	91 263.52
CHAP 023 - Virement à l'investissement	0.00
<b>DEPENSES NETTES (A+B)</b>	
<b>213 610.15</b>	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Opérations réelles (A)</b>	
	<b>336 658.05</b>
CHAP 70 - Ventes produits fabriqués, prestations	41 169.63
CHAP 75 - Autres produits de gestion courante	295 488.42
<b>Opérations d'ordre (B)</b>	
	<b>90 616.95</b>
CHAP 042 - Opérations d'ordre entre section (amortissements travaux)	37 522.62
002 - Excédent de fonctionnement reporté de 2021	53 094.33
<b>RECETTES NETTES (A+B)</b>	
<b>427 275.00</b>	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Opérations réelles (A)</b>	
	<b>32 250.73</b>
CHAP 20 - Immobilisations incorporelles	6 591.00
CHAP 21 - Travaux d'équipement, immobilisations corporelles	25 659.73
CHAP 16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00
<b>Opérations d'ordre (B)</b>	
	<b>37 522.62</b>
CHAP 040 - Opération d'ordre entre sections (amortissements travaux)	37 522.62
001 - Solde d'exécution reporté	0.00
<b>DEPENSES NETTES (A+B)</b>	
<b>69 773.35</b>	
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Opérations réelles (A)</b>	
	<b>156 626.44</b>
CHAP 10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) FCTVA	0.00
CHAP 13 - Subventions d'investissement	0.00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	156 626.44
<b>Opérations d'ordre (B)</b>	
	<b>278 698.08</b>
CHAP 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement subventions)	91 263.52
001 - Solde d'exécution positif reporté N-1	187 434.56
<b>RECETTES NETTES (A+B)</b>	
<b>435 324.52</b>	
Total des recettes de fonctionnement	427 275.00
Total des dépenses de fonctionnement	213 610.15
Résultat de fonctionnement	213 664.85
Total des recettes d'investissement	435 324.52
Total des dépenses d'investissement	69 773.35
Résultat d'investissement	365 551.17
Total des recettes toutes sections	862 599.52
Total des dépenses toutes sections	283 383.50
Résultat de clôture de l'exercice	579 216.02
<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT FELIX</b>	
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Opérations réelles</b>	
	<b>19 399.18</b>
CHAP 011 - Charges à caractère général	19 399.18
<b>DEPENSES NETTES</b>	
<b>19 399.18</b>	
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Opérations d'ordre</b>	
	<b>19 399.18</b>
CHAP 042 - Opération d'ordre entre sections (cessions, amortissements)	19 399.18
<b>RECETTES NETTES</b>	
<b>19 399.18</b>	
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Opérations d'ordre</b>	
	<b>19 399.18</b>
CHAP 040 - Opération d'ordre entre sections (cessions, amortissements)	19 399.18
<b>DEPENSES NETTES</b>	
<b>19 399.18</b>	
Recettes d'investissement	0.00
Dépenses d'investissement	19 399.18
<b>Résultats d'investissement</b>	<b>19 399.18</b>
Recettes de fonctionnement	19 399.18
Dépenses de fonctionnement	19 399.18
<b>Résultats de fonctionnement</b>	<b>0.00</b>
<b>Recettes toutes sections</b>	<b>19 399.18</b>
<b>Dépenses toutes sections</b>	<b>38 798.36</b>

Le Maire, invitée à quitter la salle, ne participe pas au vote.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :

- **Approuve** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- **Déclare** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés.

### 06 Affectation des résultats 2022 sur budget 2023 (Budget Principal et Budget annexe)

Avant de voter le budget primitif 2023, il y a lieu d'affecter pour chaque budget, principal et annexes les excédents ou les déficits du compte administratif de l'exercice précédent.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité

**Décide** l'affectation de l'excédent ou du déficit de fonctionnement et d'investissement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL		
A - RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT		-435 981.20 €
B - RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT		781 487.95 €
	TOTAUX A + B	345 506.75 €
Total des restes à réaliser en dépenses		208 355.00 €
Total des restes à réaliser en recettes		298 140.00 €
	TOTAUX C RAR	89 785.00 €
BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT		
A - RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT		365 551.17 €
B - RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT		213 664.85 €
	TOTAUX A + B	579 216.02 €
Total des restes à réaliser en dépenses		0.00 €
Total des restes à réaliser en recettes		0.00 €
	TOTAUX C	579 216.02 €
BUDGET PRINCIPAL + budget eau et assainissement		
A - RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT		-70 430.03 €
B - RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT		995 152.80 €
	TOTAUX A + B	924 722.77 €
Total des restes à réaliser en dépenses		208 355.00 €
Total des restes à réaliser en recettes		298 140.00 €
	TOTAUX C RAR	89 785.00 €

001- Solde exécution reporté 70 430.00 €

002- recettes de fonctionnement 995 152.80 €

**Le budget eau et assainissement est supprimé au 31 décembre 2022, l'affectation des résultats est ajoutée au budget principal.**

BUDGET LOTISSEMENT FAUBOURG SAINT FELIX		
A - RESULTAT DE CLOTURE D'INVESTISSEMENT		-19 399.18 €
B - RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT		0.00 €
	TOTAUX A + B	-19 399.18 €
Total des restes à réaliser en dépenses		0,00 €
Total des restes à réaliser en recettes		0,00 €
	TOTAUX C	0,00 €

**Affectation au compte 001 Dépenses d'Investissement -19 399.18 € (résultat d'investissement A)**

**Autorise** le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

### 07 Clôture du budget Eau et Assainissement

VU la délibération 18-2022 Adhésion au **Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan (SESAM)**

Madame le maire rappelle au conseil municipal rappelle l'adhésion de la commune au SESAM au 01 janvier 2023. Le budget annexe eau et assainissement n'a plus lieu d'exister et doit être clôturé au 31 décembre 2022. Il est à préciser que le reversement de l'excédent au budget principal de la commune est réalisé sur l'exercice budgétaire 2023. Le compte administratif 2022 ainsi que le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public ont été votés le 13 mars 2023.

La commune s'engage à transférer l'actif au SESAM soit :

213 665.00 € en fonctionnement et 365 551.00 € en investissement

TOTAL : 579 216.00 €

Après concertation avec le SESAM, un échelonnement sur 3 ans est conclu comme suit :

2023 : 193 073.00 € ; 2024 : 289 607.00 € ; 2025 : 96 536.00 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à 15 VOIX POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION :**

**Accepte** la clôture du budget annexe « eau et assainissement » au 31 décembre 2022 ;

**Dit** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget.

**Accepte** le transfert de l'actif de 579 216.00 € au SESAM sur une durée de 3 ans.

**Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

### 08 Vote des budgets primitifs 2023 (Budget Principal et Budget annexe)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Vote** les budgets primitifs de l'exercice 2023 arrêtés aux chiffres ci-après :

	CA 2022	RAR 2022	Prévisions 2023
Recettes d'investissement	1 605 209.11	298 140.00	4 053 046.79
Dépenses d'investissement	2 041 190.31	208 355.00	4 053 046.79
<b>Résultats d'investissement</b>	<b>-435 981.20</b>	<b>89 785.00</b>	<b>0.00</b>
Recettes de fonctionnement	3 543 767.24	0.00	4 395 998.33
Dépenses de fonctionnement	2 762 279.29	0.00	4 395 998.33
<b>Résultats de fonctionnement</b>	<b>781 487.95</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Recettes toutes sections</b>	<b>5 148 976.35</b>	<b>298 140.00</b>	<b>8 449 045.12</b>
<b>Dépenses toutes sections</b>	<b>4 803 469.60</b>	<b>208 355.00</b>	<b>8 449 045.12</b>

**BUDGET PRINCIPAL : Vote avec 15 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION**

	CA 2022	RAR 2022	Prévisions 2023
Recettes d'investissement	0.00	0.00	60 000.00
Dépenses d'investissement	19 399.18	0.00	60 000.00
<b>Résultats d'investissement</b>	<b>-19 399.18</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Recettes de fonctionnement	19 399.18	0.00	40 600.82
Dépenses de fonctionnement	19 399.18	0.00	40 600.82
<b>Résultats d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Recettes toutes sections</b>	<b>19 399.18</b>	<b>0.00</b>	<b>100 600.82</b>
<b>Dépenses toutes sections</b>	<b>38 798.36</b>	<b>0.00</b>	<b>100 600.82</b>

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT SAINT-FELIX : Vote avec 16 voix POUR et 2 ABSTENTION**

**09 Vente de la maison de garde barrière avenue de Philippeville**

Vu la délibération n° 82-2022 du 21 novembre 2022 décidant la mise en vente de la maison, située 37 Avenue de Philippeville, sur les parcelles cadastrées section AB n° 304 d'une contenance de 286 m<sup>2</sup> et section AB n°306 d'une contenance de 537 m<sup>2</sup> ; soit une superficie totale de 823 m<sup>2</sup> ;

Vu le dossier technique immobilier de diagnostics réalisé par la Société Agenda diagnostics située à AUTUN, en date du 15 décembre 2022 ;

Vu l'estimation des Domaines en date du 27 septembre 2023 ;

Vu les offres enregistrées lors de la commission d'ouverture du 10 février 2023 ;

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

**Décide** de céder à M. MOREAU Rodolphe, domicilié 25 avenue de la gare, 21210 SAULIEU, la maison située 37 Avenue de Philippeville, sur les parcelles cadastrées section AB n° 304 d'une contenance de 286 m<sup>2</sup> et section AB n°306 d'une contenance de 537 m<sup>2</sup> ; soit une superficie totale de 823 m<sup>2</sup> pour un montant de 40 000 Euros TTC

**Précise** que la cession sera effective au plus tard 1<sup>er</sup> septembre, dans le cas contraire, le bien sera à nouveau remis en vente

**Précise** que les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur

**Autorise** la rédaction de l'acte administratif Maître Philibert Héraud ;

**Autorise** la signature de l'acte administratif de vente par le Maire

**10 Acquisition et réhabilitation d'un ensemble immobilier pour les services techniques-Annule et remplace la délibération 02-2023**

La commune peut prétendre à des aides financières pour le financement de ces travaux de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental de la Côte-d'Or au titre du programme « contrat grands projets », du SICECO au titre de l'appel à projet, programme « rénovation énergétique performante des bâtiments communaux ou communautaires » et du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires au titre du FONDS VERT, programme énergétique des bâtiments publics – axe 1.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

**Approuve** le projet d'acquisition et réhabilitation d'un ensemble immobilier pour les services techniques d'un montant estimatif HT de : **1 339 778.83 €**

**Sollicite** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « contrat grands projets », de l'Etat au titre de la DETR, du SICECO au titre de l'appel à projet, programme « rénovation énergétique performante des bâtiments communaux ou communautaires » et du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires au titre du FONDS VERT, programme énergétique des bâtiments publics – axe 1.

**Définit** le plan de financement estimatif suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
ETAT DETR	x sollicité	1 292 278.83 €	38.69 %	500 000.00 €
Conseil départemental	x sollicité	712 278.83 €	36.06 %	256 911.00 €
Autre : SICECO	x sollicité	712 278.83 €	4.24 %	30 000.00 €
Autre : Fonds Vert	x sollicité	712 278.83 €	40.00 %	284 911.53 €
<b>TOTAL DES AIDES</b>		<b>1 339 778.83 €</b>	<b>79.99 %</b>	<b>1 071 822.53 €</b>
Autofinancement		1 339 778.83 €	20.01 %	267 956.30 €

**Précise** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,

**S'engage** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,

**Atteste** de la propriété communale du bâtiment situé 31 rue de l'Ingénieur Jean Bertin à Saulieu.

**11 Travaux sur local sportif du stade : demande de subventions**

Le financement du bâtiment des services techniques étant aidé dans le cadre du dispositif Contrat Grands Projets par le conseil Départemental, la commune peut donc solliciter une aide Appel à Projet Communal pour la réalisation des travaux du local sportif. **DÉPENSES HT : 413 502.42 €**

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicitée	413 502.42 €	35.00 %	144 725.84 €
CD	Sollicitée	200 000.00 €	30.00 %	60 000.00 €
<b>TOTAL DES AIDES</b>		<b>413 502.42 €</b>	<b>49.51 %</b>	<b>204 725.85 €</b>
Autofinancement	Fonds propres	413 502.42 €	50.49 %	208 776.57 €

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

- **Approuve** le projet de travaux sur le local sportif du stade pour un montant de 413 502,42 euros H.T.,
- **Sollicite** le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet communal.
- **Sollicite** le concours de l'Etat au titre de la DETR,
- **Précise** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget,
- **S'engage** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet

- **Définit** le plan de financement ci-dessous
- **Atteste** de la propriété communale de ce bâtiment
- **Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

## **12 Travaux d'isolation de la salle polyvalente demande d'aide financière au titre du fonds vert**

Etant donné la performance de l'enveloppe thermique à l'état initial (insuffisamment isolée), le décret tertiaire nous soumettant à l'obligation de réduire nos consommations énergétiques de 40 % en 2030, la commune prévoit l'amélioration énergétique avec la mise en place d'une isolation des murs par l'extérieur. Suite à un diagnostic charpente, il est impossible d'isoler la toiture avec de la laine de roche de 25 cm comme préconisé dans la 1ère étude thermique de « ad 3conseil » de 2021. Effectivement la charpente ne peut soutenir une isolation si lourde. En conséquence nous devons installer une isolation moins pesante avec des matériaux plus léger comme de la laine de roche de 13 cm.

Il est impératif de remplacer les doubles portes vitrées avec châssis bois en mauvais état par des ouvrants présentant des caractéristiques thermiques performantes. Il est nécessaire de changer l'ensemble des menuiseries extérieures (fenêtres et portes-fenêtres).

Ces travaux d'amélioration énergétique impliqueront également l'amélioration de l'étanchéité à l'air du bâtiment avec obligation de prévoir le bon renouvellement d'air extérieur du site avec la mise en place d'un système de ventilation mécanique (actuellement inexistant). Une VMC simple flux sera installée dans la totalité des sanitaires et l'espace douches avec modulation par sonde de présence, ainsi que deux tourelles d'extraction dans la grande salle, modulé avec des sondes CO2.

La commune remplacera le chauffage fioul par le raccordement à la 2ème chaufferie bois du SICECO qui est en cours d'étude et alimentera plusieurs bâtiments communaux.

L'éclairage sera remplacé par des équipements LED (ampoules ou luminaires LED complets et projecteurs LED) commandés manuellement et équipés de détecteurs de présence dans les circulations et les sanitaires.

Vu la délibération 32-2020 travaux de toiture de la salle polyvalente - demande de subventions

Vu la délibération 16-2021 travaux salle polyvalente - demande de subventions - plan de financement

Vu la délibération 04-2022 travaux de toiture de la salle polyvalente - demande de subventions

La commune peut prétendre à des aides pour le financement de ces travaux de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL, du Conseil Départemental de la Côte d'Or au titre du dispositif « contrat grands projets », du ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires au titre du « Fonds vert » et SICECO au titre de l'appel à projet « Rénovation performante des bâtiments communaux ou communautaires ».

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

**Approuve** le projet travaux d'étanchéité de la toiture, de charpente et d'isolation à la salle polyvalente pour un montant estimatif HT de : **1 276 084.25 €**

**Sollicite** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Contrat Grands Projets », de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL, du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires au titre du « Fonds vert » et du SICECO au titre de l'appel à projet « Rénovation performante des bâtiments communaux ou communautaires ».

**Définit** le plan de financement estimatif suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	%	Montant de l'aide
DETR	x attribué	135 302.00 €	7.80 %	47 329.00 €
DSIL	x attribué	135 302.00 €	3.30 %	20 000.00 €
Conseil départemental	x sollicité	1 000 000.00 €	50.00 %	500 000.00 €
Autre : Fonds Vert	x sollicité	1 000 000.00 €	40.00 %	400 000.00 €
Autre : SICECO	x attribué	135 302.00 €	3.30 %	20 000.00 €
<b>TOTAL DES AIDES</b>		<b>1 276 084.25 €</b>	<b>77.37 %</b>	<b>987 329.00 €</b>
Autofinancement		1 276 084.25 €	22.63 %	288 755.25 €

**Précise** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,

**S'engage** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,

**Atteste** de la propriété communale de la salle polyvalente, Espace Jean Bertin, 17 avenue de la gare à Saulieu.

## **13 Travaux de remplacement de menuiseries extérieures du local d'abri d'urgence rue Collenot - demande de subvention au Département de la Côte-d'Or au titre du programme Village Côte-d'Or**

Les menuiseries extérieures (fenêtres et porte d'entrée) du local d'abri d'urgence situé 2 rue Collenot à Saulieu sont vétustes et très abîmées.

La commune peut prétendre à des aides pour le financement de ces travaux du Conseil Départemental de la Côte d'Or au titre de l'aide « Village Côte d'Or ».

### **Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

**Approuve** le projet travaux de menuiserie pour un montant estimatif HT de 6 205.00 €.

**Sollicite** le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Village Côte d'Or »

**Définit** le plan de financement estimatif suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
CD	Sollicitée	6 205.00 €	50.00 %	3 102.50 €
<b>TOTAL DES AIDES</b>		<b>6 205.00 €</b>	<b>50.00 %</b>	<b>3 102.50 €</b>
Autofinancement		6 205.00 €	50.00 %	3 102.50 €

**Précise** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,

**S'engage** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,

**Atteste** de la propriété communale du local situé 2 rue Collenot à Saulieu.

#### **14 Convention entre l'état, le département de la Côte-d'Or, la commune de Saulieu et la communauté de communes de Saulieu relative à la France Services Côte-d'Or de Saulieu**

La France services de Saulieu, portée par la commune de Saulieu a fait partie des structures labellisée par l'Etat. Le département de la Côte-d'Or, développe, en proximité au bénéfice des habitants, une offre de service globale et lisible d'accès aux droits, d'accompagnement social et médico-social et d'accès au numérique. Afin de valoriser et soutenir ces synergies et cette offre de service globale, le Département, l'Etat, la Commune et la Communauté de Communes de Saulieu souhaitent attribuer l'appellation France Services Côte-d'Or à la structure de Saulieu.

Pour traduire cette ambition, il convient de signer une convention tripartite ayant pour objet de définir les engagements du Département, de la Commune de Saulieu et de la Communauté de Communes de Saulieu dans le cadre du fonctionnement de la France Services Côte-d'Or de Saulieu avec pour objectif d'offrir aux habitants un panel de services en matière d'accès au droit, d'accompagnement social et médico-social et d'accès aux usages numériques.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

**Approuve** les termes de la convention tripartite ayant pour objet de définir les engagements du Département, de la Commune de Saulieu et de la Communauté de Communes de Saulieu

**Autorise** le Maire à signer ladite convention entre le Département de la Côte-d'Or, la Commune de Saulieu et la Communauté de Communes de Saulieu.

#### **15 Convention avec le collègue François Pompon pour l'accueil des élèves de CM2 à la journée de regroupement**

En vue de la préparation de la journée de regroupement CM2/6<sup>ème</sup> au collège François Pompon qui aura lieu début juin, il convient de signer une convention d'accueil des élèves de CM2 au collège François Pompon.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

**Autorise** le Maire à signer la convention d'accueil des élèves de CM2 au collège François Pompon avec le collègue François Pompon dans le cadre de la journée de regroupement CM2/6<sup>ème</sup>. et tout acte relatif à l'exécution de cette décision.

#### **16 Avenant à la Convention de Partenariat entre la Commune de Saulieu, le Département de la Côte-d'Or et la Fondation du Patrimoine pour favoriser la mise en œuvre de l'opération Fonds Façades Côte-d'Or**

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du 27 juin 2022 instaurant le Fonds façades Côte-d'Or,

Vu la Convention de Partenariat entre la Commune de Saulieu, le Département de la Côte-d'Or et la Fondation du Patrimoine pour favoriser la mise en œuvre de l'opération Fonds Façades Côte-d'Or signée le XXX,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du 3 avril 2023 autorisant le Président du Conseil Départemental en exercice à signer le présent avenant,

Vu la délibération de la Commune de Saulieu du 21 novembre 2022,

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

**Modifie** le règlement d'intervention afférent à l'opération Fonds façades Côte-d'Or,

**Accepter** l'avenant annexé à la présente délibération.

**Autoriser** le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

#### **17 Convention cadre « Petites villes de Demain » valant Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-1, L2121-8 et suivant,

**Considérant** la stratégie de revitalisation du territoire, appuyée sur ses trois bourgs principaux, définie dans cette convention cadre ainsi que ses orientations et son plan d'action.

**Considérant** l'intérêt de la commune de Saulieu être partie prenante d'un développement ambitieux et harmonieux de son territoire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

- **Approuve** les termes de la convention-cadre pluriannuelle « Petites Villes de Demain » pour la période 2023-2028, annexée à la présente délibération.

- **Autorise** le Maire à signer la convention-cadre pluriannuelle « Petites Villes de Demain » valant « Opération de Revitalisation du Territoire », ses éventuels avenants et tout acte afférent à l'exécution de cette décision.

#### **18 Instauration d'une tarification pour participation aux charges de fonctionnement et d'entretien de la salle de danse de l'espace culturel Sallier.**

Considérant que la salle de danse de l'Espace Culturel Claude Sallier est une salle municipale occupée par diverses associations et organismes et mis à disposition gratuitement,

Il est proposé d'appliquer un coût forfaitaire annuel de participation aux charges de fonctionnement et d'entretien pour les associations non sédélociennes de 150 €

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

**Accepte** l'application d'un montant forfaitaire annuel de participation aux charges de fonctionnement et d'entretien pour les associations non sédélociennes de 150 €,

**Précise** que ce forfait annuel sera appliqué en année scolaire, de septembre à août, et prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

#### **19 Programme des animations et restaurations des œuvres du musée François Pompon - demandes de subventions à la DRAC- Annule et remplace la délibération n°07-2023**

Dépenses HT		Recettes		
	€		€	%
Vacations		Etat/Drac	6840.00	80
Achat fournitures	1000.00	Région		
Logiciel/Maintenance	1004.00	Département		
Formation micro-musée	2200.00			
Matériel prises de vues collections (Appareil photo)	1365.00	Structure intercommunale		
Matériel Conservation Lutrin évangélique	1840.00	Commune	1709.87	20
Déshumidificateur d'air	975.87			
Hygromètres	165.00			
		Part du bénéficiaire		
<b>Total des dépenses HT</b>	<b>8549.87</b>	<b>Total recettes</b>	<b>8549.87</b>	<b>100</b>

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

**Valide** le plan de financement présenté et détaillé ci-contre :  
**Sollicite** pour ces projets l'aide de la DRAC au taux maximum.  
**Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

Dépenses HT		Financement		
	€		€	%
<b>Organisation matérielle</b>				
- Assurance	1700.00			
- Transport		<b>Commune</b>		
Pascale Bénéteau	1000.00	<b>Recettes</b>		
Olivier Bertrand	1500.00	Droits d'entrée musée	13000.00	55.56
Patrick Villas Musée + Ville	6500.00	Recettes boutique	10400.00	44.44
Hébergement restauration artistes	1500.00			
<b>Communication</b>				
- Affiches	1000.00			
- Réception	1500.00			
- Film promotionnel	2280.00			
<b>Spectacle nuit des musées</b>				
Compagnie des Quidams	4900.00			
Droits d'auteurs	650.00			
Transport	270.00			
Hébergement restauration	600.00			
<b>Total dépenses HT</b>	<b>23400.00</b>	<b>Total financement</b>	<b>23400.00</b>	<b>100</b>

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

**Valide** le plan de financement de présenté et détaillé ci-contre :  
**Sollicite** pour ces projets l'aide de la DRAC au taux maximum.  
**Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

<b>Restauration art sacré</b>		
Saint-Fiacre	1490.00 €	
Vierge deuilante	2440.00 €	
<b>Restauration Œuvres François Pompon en plâtre</b>		
Panthère	637.56 €	
Saint Marceaux	455.40 €	
<b>Frais de transport</b>	1819.00 €	
<b>Total dépenses</b>	<b>6841.96 €</b>	
Demande de subvention prévisionnelle de la Drac 50 %	<b>3421.00 €</b>	
Commune	3420.96 €	

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

**Valide** le plan de financement de présenté et détaillé ci-contre :  
**Sollicite** pour ces projets l'aide de la DRAC au taux maximum.  
**Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

Dépenses HT		Financement		
	€		€	%
		<b>Subvention Partenariat :</b>		
Documents		- Etat/Drac-service musées	2000	50
Matériel pédagogique		- Autre service de l'Etat		
Atelier Model'Âges	500			
Atelier Carton'Âges	500			
Intervenants arts plastiques		- Commune	2000	50
Atelier Model'Âges	1500			
Atelier Carton'Âges	1500			
<b>Total dépenses HT</b>	<b>4000</b>	<b>Total financement</b>	<b>4000</b>	<b>100</b>

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité :**

**Valide** le plan de financement de présenté et détaillé ci-contre :  
**Sollicite** pour ces projets l'aide de la DRAC au taux maximum.  
**Autorise** le Maire à signer tout document relatif à cette délibération

## 20 Grille unique des tarifs du musée François Pompon

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité**

- **Fixe** les prix de vente des articles de la boutique du musée François Pompon et des tarifs des entrées du musée présentés en annexe

## 21 Questions diverses

Séance levée à 21 heures 41

le Maire, Martine Mazilly

